



Département du  
COMMUNE DE MARLY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 mars 2025

Date de convocation  
\*\*\*  
21 MARS 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept mars à dix-huit heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la Présidence de Monsieur le Maire, M. Jean-Noël VERFAILLIE.

Étaient Présents :

Date d'affichage  
\*\*\*  
21 MARS 2025

Jean-Noël VERFAILLIE, Maire – Céline PLATEEL-THUIN, 1<sup>ère</sup> adjointe – Serge MOREAU, Yves FLOQUET, Isabelle DUPONT, Patrick LEMAIRE, Laurence MOREL, Thomas JORIEUX, adjoints – Jean-Yves NAVA, Joël BOUTE, Joël QUENTIN, Nathalie KOSOLOSKY, Frédérique VISTE, Florence LEKEUX, Hélène MARTIN, Christian HANQUET, Aurore FARENEAU-FOURNIER, Mathilde BARBIEUX, Jean-Claude VILLAIN, Bruno LECLERCQ, conseillers municipaux délégués – Marie-Thérèse HOUZEZ, Christian CHATELAIN, Virginie MELKI, Valérie CAPELLE, Karim BERBACHE, Elisabeth VAN ACKER, conseillers municipaux.

Nombre de  
Conseillers  
\*\*\*\*\*  
En exercice.....33

Présents.....26  
Votants.....33

N° DEL-25-25

Objet  
\*\*\*\*

Attribution de  
cartes cadeau aux  
agents communaux

Étaient Absents excusés :

Assia LAZREG, adjointe au Maire, avait donné procuration à Serge MOREAU, adjoint au Maire.

Alice DUPONT-DONNET, adjointe au Maire, avait donné procuration à Mathilde BARBIEUX, conseillère municipale déléguée.

Jeanne-Marie BINOT, conseillère municipale déléguée, avait donné procuration à Céline PLATEEL-THUIN, 1<sup>ère</sup> adjointe.

Priscilla DZIEMBOWSKI, conseillère municipale déléguée, avait donné procuration à Joël QUENTIN, conseiller municipal délégué.

Estelle BOUTE, conseillère municipale déléguée, avait donné procuration à Hélène MARTIN, conseillère municipale déléguée.

Maria CORDONNIER, conseillère municipale, avait donné procuration à Joël BOUTE, conseiller municipal délégué.

Serge LEKADIR, conseiller municipal, avait donné procuration à Karim BERBACHE, conseiller municipal.

Secrétaire de séance : Frédérique VISTE

**COMMUNE DE MARLY (59)****EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****Séance du 27 mars 2025****Rapport :**

Suite à la défaillance de l'Amicale du Personnel en 2024, la Ville de Marly s'est substituée à celle-ci notamment dans le cadre de l'attribution de cartes cadeau aux agents retraités et médaillés de la collectivité.

Les cartes cadeau peuvent être distribuées aux agents titulaires, stagiaires, contractuels (CDI), contractuels (CDD) dès lors que le contrat soit égal ou supérieur à 6 mois dans la collectivité.

La ville de Marly souhaite faire bénéficier à ses agents d'un avantage sous forme de carte cadeau afin de marquer la reconnaissance de l'engagement des agents de la ville qui assurent les missions essentielles de service public.

Ces cartes cadeaux s'adressent plus particulièrement aux agents quittant la collectivité pour la retraite et les agents au service de la collectivité depuis de nombreuses années (20 ans, 30 ans et 35 ans) récipiendaires des médailles d'argent, de vermeil et d'or.

**Vu** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique et notamment son article 9 ;

**Vu** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique et notamment son article 88-1 ;

**Vu** les règlements de l'URSSAF en la matière ;

**Vu** l'avis du Conseil d'Etat du 23 octobre 2023 ;

**Considérant** que l'assemblée délibérante reste libre de déterminer les types d'actions, le montant des dépenses, ainsi que les modalités de mise en œuvre ;

**Il est proposé aux membres du conseil municipal :**

- l'attribution de cartes cadeau aux agents titulaires, stagiaires, contractuels de droit public dès lors que leur contrat soit égal ou supérieur à 6 mois.

Les crédits sont prévus au budget primitif 2025.

le Conseil Municipal,

Ouï l'exposé de Monsieur Serge MOREAU,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

-ADOPTÉ la proposition.

La secrétaire de séance

Frédérique VISTE



Transmis en sous-préfecture le .07.04.2025.....  
Document exécutoire à compter du .07.04.2025...

Le Maire

Jean-Noël VERFAILLIE

